

## PROTOCOLE SANITAIRE D'ACCUEIL DES CLIENTS POUR UN SEJOUR A LA RESIDENCE LES ALCYONS



Dans le cadre de l'ouverture de la résidence Les Alcyons, dans le contexte de l'épidémie de COVID – 19, la SAS Vertmarines met en place les mesures sanitaires nécessaires à la protection et à la sécurité de ses clients et de ses intervenants extérieurs.

Ces mesures sont complémentaires de celles qui sont mises en œuvre pour les salariés de la résidence sous la responsabilité du prestataire Resid&Co

- masques de protection pour l'ensemble des agents
- flacon de gel individuel pour chaque agent
- nettoyage et désinfection régulière du mobilier et des équipements.

Le présent document expose l'organisation adaptée à l'accueil de ses clients depuis sa réservation de séjour.

## En amont de sa venue :

- Sur le site internet de la résidence Les alcyons, le client a la possibilité de découvrir les mesures spécifiques et les contraintes mises en place dans le cadre du COVID – 19. Cette information sera complétée par des messages sur les réseaux sociaux ou à l'accueil de la résidence.
- Le client est <u>incité à acheter son séjour</u> en ligne.

## A la résidence :

De manière générale, l'ouverture du portail est possible par un digicode qui sera désinfecté régulièrement.

Le jour d'arrivée des clients, le portail sera maintenu ouvert durant la période horaire correspondante.

Les clients se garent sur le parking et se rendent directement à l'accueil où est prévu un dispositif spécifique :

- Un pré-accueil signalétique, en extérieur, précise le sens de circulation pour accéder à l'accueil et invite 1 personne par foyer à s'y rendre
- Des supports de signalétique présentent les informations officielles sur les gestes barrières à adopter, à l'entrée de l'accueil

Résidence Les Alcyons - SAS Vertmarines - 6 rue du Capitaine Henri de Bournazel - 33123 LE VERDON SUR MER



<u>Un flacon de gel hydro alcoolique</u> est positionné en début du comptoir et il sera demandé aux clients de se désinfecter les mains.

- L'accueil est un espace à l'intérieur qui est aménagé de manière spécifique pour cette occasion. 4 personnes maximum seront autorisées dans l'espace
  - o Les files d'attentes sont organisées avec un marquage spécifique au sol pour identifier les distances à respecter
  - Les informations spécifiques sur les gestes de distanciation et les conditions de fonctionnement du site sont présentées sur affichage et sur écran
  - Le comptoir est équipé de plexiglasse de séparation pour éviter tout contact avec l'agent d'accueil.
     Le matériel de paiement par carte bancaire sera équipé d'un film qui sera désinfecté régulièrement
- Sanitaires, une signalétique spécifique est apposée à l'entrée des sanitaires pour expliquer les gestes barrières.
   Un nettoyage régulier est effectué chaque jour également pour les espaces communs.

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces communs de la résidence.

## A la piscine

La distanciation sociale est obligatoire dans le bassin comme sur la plage. Les bains de soleil sont positionnés dans le respect des distanciations, les clients ne doivent en aucun les déplacer.

- Une limite maximale de 30 baigneurs est autorisée dans le grand bassin
- Une limite maximale de 6 personnes est autorisée dans la pataugeoire, adulte accompagnateur/surveillants inclus
- Des sprays désinfectants sont à la disposition de la clientèle autour de la piscine afin que chacun désinfecte la chaise longue avant utilisation. Les agents effectueront une désinfection chaque jour.
- Le règlement intérieur s'applique en complément de ces mesures